

D.2024.12.19.2.3**Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études
pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale
de la grande agglomération toulousaine****Séance du 19 décembre 2024****2 – GESTION DE L'ADMINISTRATION****2.3 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à quatorze heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du treize décembre deux mille vingt-quatre, le quorum ne pouvant être atteint lors de la réunion du seize décembre deux mille vingt-quatre.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
LAIGNEAU Annette NOUVEL Honoré	PORTARRIEU Jean-François RODRIGUES Patrice
LE MURETAIN AGGLO	
DESCHAMPS Gilbert SÉVERAC Philippe	SUTRA Jean-François
SICOVAL	
CAUBET Bruno	TRONCO Jean-Luc
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN	
GUYOT Philippe ALEGRE Raymond	
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BERGIA Jean-Marc, représenté par M. DESCHAMPS
CASTERA Didier, représenté par M. RODRIGUES
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU
ROUGÉ Michel, représenté par M. NOUVEL
SERP Bertrand, représenté par M. PORTARRIEU
TRAVAIL-MICHELET Karine, représentée par M. SUTRA
URSULE Béatrice, représentée par M. ALEGRE

Délégués titulaires excusés

ALENÇON Alain
DENOUVION Victor
DOITTAU Véronique
DUHAMEL Thierry
ESPIC Bruno
FAURE Dominique
FERNANDEZ Marc
FERRER Isabelle
FOUCHIER Dominique
ANDRE Christian
ANDRE Gérard
ARSAC Olivier
BARRAQUÉ-ONNO Véronique
BEUILLÉ Michel
BEZERRA Gil
BOLZAN Jean-Jacques

CARLES Joseph
CARLIER David-Olivier
CHOLLET François
COGNARD Gaëtan
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
ESQUERRE Diane
GASC Jean-Pierre
GRIMAUD Robert
KARMANN Thomas
LAGARDE Dominique
LATTARD Pierre
MANDEMENT André
MARTY Souhayla
MEDINA Robert
MOGICATO Bruno

PERE Marc
PLANTADE Philippe
ROURE Marie-Hélène
RUSSO Ida
SANGAY Dominique
SEBI Jacques
SEGERIC Jacques
SIMON Michel
SOURZAC Jean-Gervais
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
TERRAIL-NOVES Vincent
TOPPAN Alain
TOUNTEVICH Christophe
TOUZET Sophie
VAILLANT Romain
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BAUDEAU Fabrice
CARDEILHAC-PUGENS Etienne
CARRAL Alain

ESPIC Xavier
LAY Sophie
MILHAU Claude
NORMAND Xavier

ROUSSEL Jean-François
TAUZIN Christian

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 11	Votants : 18
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18

Les collectivités et établissements doivent, pour des raisons de légalité énoncées ci-dessous et de bonne prévision budgétaire, disposer de documents retraçant l'ensemble des emplois créés au sein de la structure :

- Articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique.
- Décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet.
- Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée.

Vu la délibération D.2024.12.16.2.2 du 16 décembre 2024 supprimant l'emploi d'administrateur territorial.

Vu la décision du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne qui a émis un avis favorable à la suppression de ce poste lors de sa séance du 3 décembre 2024

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le tableau des effectifs ci-après :

Ancien tableau des effectifs au 12 juillet 2024 :

Cadres d'emplois	Emplois créés	Emplois supprimés	Emplois pourvus	Emplois vacants
A				
Administrateur	1		1	0
Attaché principal	1		1	0
Attaché territorial	1		0	1
Ingénieur en chef	1		1	0
Ingénieur principal	1	1		
Ingénieur	1		0	1
B				0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1		1	0
Total général	7	1	4	2

Nouveau tableau des effectifs au 16 décembre 2024 :

Cadres d'emplois	Emplois créés	Emplois supprimés	Emplois pourvus	Emplois vacants
A				
Administrateur	1	1		
Attaché principal	1		1	0
Attaché territorial	1		0	1
Ingénieur en chef	1		1	0
Ingénieur principal	1	1		
Ingénieur	1		0	1
B				0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1		1	0
Total général	7	2	3	2

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré

ARTICLE 1 : ADOPTE le tableau des effectifs.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMEAT.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise :

- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Présidente




Annette LAIGNEAU